

CONCOURS DES JARDINS 2022

REGLEMENT

1- Inscriptions

L'inscription au concours 2021 est gratuite et ouverte jusqu'au 20 mai 2022

Pour s'inscrire il suffit de remplir le formulaire de participation accompagné du présent règlement signé et de le déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@mairie-gonnevillesurhonfleur.fr

2- Participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de Gonneville sur Honfleur

3- Organisation générale du concours

Le concours s'organise autour de 3 catégories

Pour les jardins non visibles de la rue, l'accès de la propriété sera soumis à l'accord des propriétaires.

4- Catégories

Le concours se compose de la façon suivante : 1^{er} catégorie : Jardin fleuri ; 2^{ème} catégorie : Potager ; 3^{ème} catégorie : Parc paysager

5- Composition du jury

Le jury est composé de membres du conseil et d'une personne qualifiée.

Le passage du jury se fera en une seule fois.

6- Critères de sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants :

- Aménagement paysagé
- Variété des espèces
- Adaptation aux saisonnalités
- Gestion du jardins tenant compte des contraintes environnementales (peu d'arrosage, compostage des déchets verts ...)
- Couleurs
- Variétés locales

7- Autorisation

Par son inscription au concours, chaque participant autorise la commune de Gonneville sur Honfleur à utiliser des photos de son jardin, prises dans le cadre de ce concours, pour diffusion dans ses supports de communication : bulletin, site internet, réseaux sociaux et communiqué de presse

8- Résultats et récompenses

La remise des prix aura lieu en septembre. Les gagnants seront récompensés par un ensemble de lots destiné au jardin, à semer ou à planter.

9- Acceptation des règles du concours

L'inscription au concours entraine de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et des résultats qui seront proclamés par le jury.